

Points pour la réunion des DP du 2 Novembre 2017

1. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction un point d'avancement sur le devis de réparation des portes coupe-feux du Kappa 4ème étage noyau rouge.

Réponse de la Direction du 5 Octobre 2017 :

Les équipements ont été commandés. Nous sommes en attente du planning de livraison avant de pouvoir effectuer les réparations

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer quel est le planning de livraison. D'une manière plus générale, le 6è étage serait également concerné par ce problème, une vérification de l'ensemble des portes coupe-feux semble nécessaire.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Les réparations seront réalisées d'ici fin novembre. Une vérification de l'ensemble des portes coupe-feux sera effectuée dans le cadre des réparations des portes coupe feux identifiées défectueuses.

2. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer la date de disponibilité du portail « Service now » offrant la possibilité de choisir le français.

Réponse de la Direction du 5 Octobre 2017 :

La réponse de la Direction reste inchangée. Ce point a été remonté et pris en compte par le service informatique. La Direction n'a pas encore de date quant à la mise en place de cette fonctionnalité dans un contexte du projet de déploiement IT plus global.

Les délégués du personnel FO réitèrent leur demande à la Direction afin d'indiquer la date de disponibilité du portail « Service now » offrant la possibilité de choisir le français.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

La réponse de la Direction reste inchangée – ce point est pris en compte par le service informatique et sera traité dans le cadre du programme UP. Ce programme communiqué par mail le 23 octobre dernier « Renforce le positionnement de l'utilisateur au centre de la stratégie de l'IS&T.

Ses objectifs pour les six prochains mois »



Un démarrage plus rapide pour les nouveaux arrivants



Un environnement de travail amélioré



Des applications métiers encore plus stables



Un accès plus convivial aux applications



Un Service Desk recentré sur ses utilisateurs

3. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction la date de diffusion de la note relative aux nouvelles règles du CET.

Réponse de la Direction du 5 Octobre 2017 :

Il n'y a pas de nouvelles règles concernant le CET. La direction RH France a précisé les modalités d'application du CET faisant suite à la négociation de l'accord afin de clarifier son application par les RH des sites et notamment l'AES. L'accord est consultable par tous les salariés sur le Sharepoint DRH France :

https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrHRFormationSandbox_Team/SitePages/Home.aspx

Beaucoup de salariés ont des difficultés pour obtenir des informations dans un délai raisonnable auprès de l'administration RH.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction la date de diffusion de la note relative aux nouvelles règles du CET (accord en vigueur depuis le 1^{er} Mars 2017) à destination de tous les salariés.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

La réponse de la Direction reste inchangée

4. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer la réponse aux questions suivantes concernant la prise de jours de CET :
- Pour une prise, sur une année civile, allant jusqu'à 20 jours de CET, y a-t-il un impact sur les éléments suivants : CP, RTT et 13^e mois (cas particulier de 2017 avec la signature du nouvel accord au 1^{er} Mars) ?
 - Quelles règles s'appliquent pour les CP, RTT et 13^e mois lorsqu'un salarié prend plus de 20 jours de CET sur une année civile ?

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Les absences sont considérées comme des absences impactantes selon le type de CET sur les CP, RTT et 13^e mois comme le décrit le tableau ci-dessous :

mise en application de l'accord CET	Prise en compte dans le calcul de l'acquisition par année civile		
	des CP	des RTT	du 13 ^{ème} Mois
CET CP (légaux)	à partir du 21 ^{ème} jour d'absence (CET CP + CET RTT)		
CET RTT			
CET Naissance (4)	à partir du 21 ^{ème} jour d'absence (CET naissance)		
CET Autres	à partir du 1 ^{er} jour d'absence		
CET 13 ^e Mois			
CET Intéressement / Participation			

5. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction qu'une mise à jour soit effectuée pour les documents téléchargeables sur le Teamspace France Signalling Saint-Ouen (https://alstomgroup.sharepoint.com/sites/TrTIS SAINTOUEEN_Team/SitePages/Home.aspx) et notamment :
- Organigrammes (date de mise à jour Décembre 2016),
 - Process Cards STO (date de mise à jour Octobre 2016)

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Les documents sont en cours de mise à jour.

6. Depuis la migration de « My It Portal » vers Passport, le salarié ne peut plus mettre à jour son emplacement de bureau.
- Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que la mise à jour de l'emplacement de bureau soit réalisée par les Services Généraux.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Les problèmes sont en effet pris en compte par le service Informatique et en cours de résolution. L'amélioration de cet outil fait également partie du programme UP.

7. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer la date de la formation à la préparation à la retraite.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Les contacts avec l'organisme de formation sont en cours pour l'organisation de formations début 2018.

8. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de régulariser au plus tôt le remboursement partiel des frais de transport aux salariés ayant fourni leur attestation NAVIGO auprès d'AES.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Dès réception des justificatifs demandés – cf mail TeamsFlash envoyé le 24 et 25 octobre 2017, l'AES effectue le paiement rétroactif sur le bulletin de paye du mois en cours dès lors que les justificatifs leur parviennent avant le 10 du mois.

9. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de remettre en service les écrans de la cafétéria centrale de Sigma.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Le problème est en cours de résolution par le service informatique pour rétablir les lignes ADSL nécessaires.

10. L'outil ALISTA ne permet pas actuellement de limiter la prise de jours de RTT sur 1 an au maximum autorisé. Ceci a généré pour un salarié, un rattrapage salarial l'année suivante.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire modifier ALISTA afin d'interdire le dépassement ou de signaler le dépassement du nombre de jours maximum de RTT autorisés sur 1 an.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

L'outil Alista permet à chaque salarié de poser 12 jours maximum / année civile. En revanche si un salarié a eu des absences impactantes, le nombre de jour de RTT posés doit respecter le nombre de RTT acquis sur l'année civile.

11. Suite aux différentes migrations, il est difficile de retrouver des informations concernant le CPF (Compte Personnel Formation). L'ancienne adresse était la suivante :

<https://online.alstom.com/Locations/France/Saint-Ouen/Personnel%20et%20social/Pages/Formation---Formulaire-DIF-et-Traning-book.aspx>

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer le nouvel emplacement.

Réponse de la Direction du 2 Novembre 2017 :

Un nouveau sharepoint est en cours de mise en place pour permettre l'accès aux différentes informations et documents RH. Les documents concernant le CPF y seront enregistrés. Le sharepoint devrait être en place d'ici fin décembre 2017.